

Que deviennent les exclus

Après des années de déni sur les ravages causés par les différentes mesures de chasse aux chômeurs, ce sont pas moins de quatre études qui se penchent enfin sur le devenir des exclus du chômage.

Yves Martens (CSCE)

Il aura fallu douze ans de dégâts de l'activation du comportement de recherche d'emploi (avec de 2005 à 2016 plus de 48.000 exclusions définitives et plus de 104.000 sanctions temporaires) et surtout l'exclusion massive de plus de 40.000 allocataires d'insertion (environ 29.000 fins de droit en 2015, 8.000 en 2016 et 3.000 pour le premier semestre 2017) pour que les administrations concernées s'intéressent enfin au destin des exclus du chômage. Enfin l'on se demande en haut lieu ce que sont devenus ces 88.000 chômeurs disparus ! Deux démarches différentes et complémentaires ont été utilisées : l'une basée sur des données statistiques (méthode quantitative) et l'autre sur des entretiens avec des personnes concernées (méthode qualitative).

Des chiffres très partiels

Les deux études quantitatives (portant uniquement sur les fins de droit de 2015) sont le fait du Forem (*Que sont devenues les personnes arrivées en fin de droit aux allocations d'insertion ?*, 11 pages) et de l'ONEm (*Impact de la limitation du droit aux allocations d'insertion*, 48 pages). Alors que la mesure de limitation à trois ans des allocations d'insertion était censée

pousser ces chômeurs vers l'emploi, on constate que, un an après la fin de droit, 44 % des exclus wallons n'étaient plus inscrits au Forem (sans pour autant être à l'emploi ni en formation) et 14 % étaient inscrits au Forem obligatoirement à la demande d'un CPAS. L'étude de l'ONEm, qui traite les données pour l'ensemble du Royaume, évalue la position so-

gnage (appelés des *verbatim*). L'une concerne la Wallonie et a été réalisée, en 110 pages, par l'IWEPS (Institut wallon d'évaluation, de la prospective et de la statistique). Son titre, « *Mondes vécus et systèmes. Recueil et analyse de témoignages de personnes exclues des allocations d'insertion* », traduit bien la démarche de rencontre de vingt personnes concernées. Ces der-

Quatre exclus sur dix ont purement et simplement disparus des radars.

ciéoconomique dans laquelle se retrouvent les personnes durant les six mois qui suivent l'expiration de leur droit aux allocations d'insertion. Les chiffres sont fort proches : 40,4 % de ces personnes sont sorties vers une position socioéconomique « inconnue ». Inconnue signifie qu'elles ne sont ni à l'emploi, ni en formation, et qu'elles n'ont pas non plus basculé vers d'autres formes d'allocations (21,9 % au revenu d'intégration, 6,7 % vers l'assurance maladie, 0,1 % à la pension et 0,2 % vers d'autres statuts ONEm). Quatre exclus sur dix ont donc purement et simplement disparus des radars ! L'ONEm fait beaucoup de cas des 30% des fins de droit se retrouvant ensuite à l'emploi. Mais en avouant tout de même qu'il ne sait rien de la qualité des emplois en question. En outre, comme le précise le Forem, ce pourcentage est réduit de moitié « si on ne considère pas les travailleurs occupés à temps partiel au moment de la fin de droit ».

Le vécu au-delà des statistiques

Les deux études qualitatives se sont elles intéressées à la façon dont les exclus ont vécu ce qui leur est arrivé, y compris en reproduisant la parole des personnes concernées via la publication d'extraits de leur témoi-

nières représentent parfaitement le profil type : une majorité de femmes (ici 15 pour 5 hommes) et principalement des personnes âgées de 30 à 49 ans. L'autre recherche, réalisée pour l'Observatoire bruxellois de l'emploi par Iacchos (un institut d'analyse faisant partie de l'UCL), s'intitule « *Les expériences de l'exclusion du chômage. Une recherche qualitative* » (98 pages). Elle est à la seule à aborder, au travers de 55 entretiens, aussi bien le cas des exclusions pour « efforts insuffisants de recherche d'emploi » que les fins de droit aux allocations d'insertion. On sent bien la différence entre les deux situations, l'incompréhension étant particulièrement marquante dans le second cas. (*Lire l'encadré ci-contre*) Le sentiment d'injustice est cependant présent dans tous les cas. « *Au-delà de cette différence, la décision d'exclusion provoque un sentiment d'injustice, (...) renforcé par le fait que les exclus n'ont pas trouvé de lieu d'expression, individuelle ou collective, de celle-ci. Bien que contenu, leur ressentiment à l'encontre des institutions encadrant le chômage (accompagnement, organismes de paiement) est vif. Et cela d'autant plus que les procédures de contrôle apparaissent artificielles en regard de leurs expériences de la recherche d'emploi et de leurs affiliations à la sphère du travail.* » (1)

« En fait je n'avais pas compris le courrier, je l'avais lu, brièvement plus de chômage mais je pensais en fait que ça prévenait que j'allais avoir rendez-vous comme les autres fois à l'ONEm. (...) Et après j'ai reçu, je pense un deuxième courrier dans mes souvenirs et là j'ai paniqué quand j'ai vu, que j'ai vraiment compris que je n'aurais plus du tout droit au chômage »

(Mélinda, 32 ans, témoignant pour l'étude de l'IWEPS)

du chômage ?

Sans statut, sans revenu

L'exclusion du chômage signifie à la fois une perte de statut (plus d'inscription personnelle dans la Sécu) et une perte de revenu. La première piste de secours à laquelle l'on pense est évidemment de se tourner vers le CPAS. Si, pour certains, cela se passe assez facilement mais pas sans interrogation sur l'intérêt de l'opération (« J'ai juste changé de caisse quoi. Pffff »), un exclu sur cinq seulement se trouve dans cette situation de « simple » changement de « guichet ». L'obstacle principal réside dans les conditions d'octroi différentes (en particulier pour les cohabitants). Les politiques restrictives de certains CPAS jouent aussi. (2) Mais les deux études qualitatives mettent aussi en évidence les réticences de nombreux exclus (*lire l'encadré*) qui voient dans le recours au CPAS non seulement un déclassement personnel mais aussi la confrontation anxiogène avec une administration inquisitrice qui doit faire réfléchir les acteurs des

**Des sentiments
d'injustice,
de honte, de
déclassement...**

CPAS. (*Lire à ce propos la réaction de Jean Spinette à l'étude bruxelloise p.30*) Les chercheurs parlent de « coût symbolique » qu'il faut parvenir à surmonter pour demander de l'aide, en particulier au CPAS. Et même pour les personnes qui obtiennent le revenu d'intégration, le sentiment de honte persiste souvent (« Au CPAS je demande le moins possible, comme ça on pourra pas dire que je profite »).

Exclusion multiple

Ces études qualitatives ont aussi l'énorme avantage sur celles produites directement par les institutions de Sécurité sociale qu'elles sont beaucoup plus libres et critiques. On sent en effet dans la prose du Forem et davantage encore dans celle de



Didier Demazière (CNRS, Sciences Po Paris) et Marc Zune (UCL), auteurs, avec Elise Ugeux (UCL) de l'étude « Les expériences de l'exclusion du chômage ».

l'ONEm une volonté permanente d'autojustification de leurs pratiques et le refus obstiné de remise en cause des politiques en vigueur. On dira que c'est normal qu'une administration applique les politiques décidées sans les pourfendre mais, surtout dans le chef de l'ONEm, c'est pire. Loin d'être objectif, l'ONEm défend les politiques d'exclusion avec une vigueur indécente. On le comprend mieux lorsque l'on sait les personnes exclues le sont de façon durable et multiple. Multiple car une forme d'exclusion existait avant la perte de l'allocation et demeure après celle-ci. Avant, en effet, les futurs exclus ont été confrontés au décalage avec des administrations rarement soutenantes et qui vont même jusqu'à aggraver le processus de dévalorisation et de stigmatisation. Non seulement, la plupart des exclus ont une expérience du marché de l'emploi constituée de « formes de travail et d'emploi plurielles éloignées de l'emploi durable, stable, régulier. Ces formes combinent temps partiels contraints, travail à la prestation, activités saisonnières, emplois aidés, travail informel, activités à la frontière entre bénévolat et salariat ». Mais, en outre, leur expérience est en décalage « par rapport à la norme de recherche d'emploi standard, organisée autour de démarches formalisées de prospection et de réponse à des offres, selon la séquence offre – CV – contrat. Pour travailler, les

enquêtés ont mobilisé des démarches plus fluides et informelles, s'appuyant sur des relations, des conseils, des réseaux d'interconnaissance. Ce décalage provoque une « double recherche d'emploi » : l'une

se réduit à une réponse aux exigences institutionnelles mais n'est pas considérée comme pertinente par les chômeurs ; l'autre est développée dans le fil des expériences antérieures mais n'est pas reconnue comme pertinente par les institutions. » (3) Après l'exclusion, la galère se prolonge, puisque, s'il est sans statut, l'exclu est dans la quasi impossibilité de trouver une planche de salut, faute d'accès aux aides à l'emploi par exemple et parce que sa situation le disqualifie encore plus aux yeux des employeurs.

Il y a beaucoup d'autres points intéressants à

mettre en lumière dans ces études. Ce qui nous marque en les analysant, c'est que ce sont toutes des choses que nous répétons depuis 2004, en étant disqualifiés par les administrations et les politiques au pouvoir, mais qui trouvent aujourd'hui enfin des confirmations scientifiques. Cela alors que nous aurions tant voulu ne pas avoir raison... □

(1) Synthèse de l'étude « Les expériences de l'exclusion du chômage », p. 2

(2) Sur les problèmes de passage du chômage au CPAS, lire notre dossier dans *Ensemble !* n°87, p. 20

(3) Synthèse de l'étude « Les expériences de l'exclusion du chômage », p. 3

« Je ne suis pas allée au CPAS. Je n'ai pas fait la démarche auprès du CPAS. J'aurais pu, mais je ne l'ai pas fait. [...] en fait, c'est l'échelon en dessous, le CPAS. C'est dévalorisant de se retrouver au CPAS. [...] je n'ai pas envie de redescendre d'un échelon. C'est comme ça que je le ressens. Pouvoir rester à mon niveau et ne pas descendre plus bas que je suis déjà »

(Sophie, témoignant pour l'étude de l'IWEPS).